



---

Présents : Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Martial MEYDIEU, Bruno FAURE, Régis JOUDRIER, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Albert ROCHETTE, Michel FABRE.

Excusés : Jean-Yves BONY, François LACHAZE, François DESCOEUR, André DUJOLS

#### Ordre du Jour

1. Renégociation emprunt Caisse d'Epargne
2. Déchetterie de Pleaux : éclairage public supplémentaire
3. Demande de DETR
4. Orientations budgétaires
5. Culture : Projet art contemporain Dédale
6. Personnel
7. Questions diverses
  - a. Match St Cernin
  - b. Cantal Initiatives

---

#### 1. Renégociation emprunt

→ Les élus valident que lors des prochaines consultations la formule de calculs des indemnités de remboursement anticipées fasse l'objet d'un critère de choix.

#### 2. Déchetterie de Pleaux : éclairage public supplémentaire

→ Les élus valident le devis de l'entreprise PEYRAL-PLAZE.

#### 3. Demande de DETR

→ Les élus valident les dépôts des dossiers :

- Partie hébergement du Col de Légal
- Partie réseaux des Ecoles Numériques : sur lesquels a été positionné du FRADDT, pourra être demandé du Leader et éventuellement un fonds de concours des communes

#### 4. Orientations budgétaires

Le Président rappelle aux élus que le débat des orientations budgétaires aura lieu le 14 décembre prochain.

Il fait un résumé des orientations qui seront présentées et rappelle à chacun le rôle des commissions dans l'élaboration des projets.

Il précise que les projets Hôtel d'Entreprises et Col de Légal seront autofinancés. Deux emprunts seront réalisés : environ 750 000€ pour la Coopérative de St Bonnet (légèrement inférieur aux prévisions) et 150 000€ pour les OM (contre 250 000€ initialement prévus)

5. Culture : Projet art contemporain Dédale

→ Les élus, décident, d'attribuer une subvention de 4500€ à la commune d'Anglards de Salers pour l'organisation de cette manifestation.

6. Personnel

a. Poste agent de développement culturel

→ Les élus valident à l'unanimité, le passage du temps de travail d'Audrey BORNE à temps plein ceci à compter du 1er janvier 2016. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

b. Poste d'accueil Maison de la Salers

→ Les élus valident à l'unanimité le poste d'accueil pour une durée d'1 an, à partir du 1er janvier 2016, pour 18 heures hebdomadaires.

c. Ordures ménagères

Dans le cadre du réaménagement du site du Col de Légal, l'agent en gestion sur le site sera réaffecté au service ordures ménagères le temps des travaux.

7. Questions diverses